



l'essentiel de l'actualité OCB - avril 2017



Stratégie

Ce premier semestre 2017 a été l'occasion pour la Direction d'OCB de présenter à vos élus sa stratégie pour l'année à venir. Cette présentation n'a pas levé toutes nos craintes.

D'une part, l'absence de mesure pour freiner la décroissance de nos offres legacy, d'autre part l'éloignement de notre portfolio du milieu de marché DEF et la décroissance du projet Cloudwatt (Projet Cloudwatt présenté à vos élus dès mai 2015 comme étant porteur d'une nouvelle dynamique et véritable source de synergie, et approuvé à l'unanimité par vos élus l'année dernière), donnent l'impression d'une stratégie incertaine.

Le projet Honey qui a été lancé et se matérialise par la sortie de 3 offres phare, demande une redéfinition culturelle et un repositionnement stratégique.

Que ce soient dans les domaines de la vente, de l'ingénierie ou des opérations, passer de fournisseur d'infrastructure à fournisseur de services IT à dimension internationale, demande de réelles évolutions de savoir-faire et d'approche, c'est pourquoi nous militons pour **qu'OCB et son actionnaire débloquent tous les moyens nécessaires, à la hauteur de ces ambitions.**

Enfin, vos élus qui ont su se montrer constructifs sur les projets visant à dynamiser notre entreprise, qui ont cru au projet OCB 2016 et qui avaient accueilli favorablement les annonces autour du projet actuel, doutent désormais des conséquences de ce dernier.

Nous continuons de demander que le changement culturel que va engendrer ce projet visant à muter toute notre organisation, soit accompagné d'une **démarche d'accompagnement ambitieuse.**

Nous tenons aussi à rappeler à la Direction l'importance de nos offres VMware qui représentent l'immense majorité de notre chiffre d'affaire actuel et de nos compétences. Ces offres nous ont semblé absentes de la stratégie présentée et nous nous en étonnons. Nous misons tout sur nos offres Openstack alors que celles-ci n'ont pas encore fait commercialement leurs preuves.

En conclusion, un projet demandant des efforts conséquents a été présenté avec des moyens trop limités. C'est pour cette raison que nous avons émis un avis défavorable à la stratégie d'Orange Cloud for Business « Perspectives 2017 ».



Accord sur les astreintes

L'**Accord sur les astreintes** a enfin été signé après de nombreux mois de négociations avec l'objectif qu'il n'y ait aucun perdant.

Il remplace à compter du 1^{er} avril l'accord OAB persistant pour l'équipe du projet IES12, mais aussi les notes de service de OCB SAS et Cloudwatt. Il permet d'avoir une politique uniforme sur ces 3 populations et diminue les écarts avec les accords Orange SA et Equant France.

Les points importants sont les nouvelles primes d'astreinte, le changement d'horaires d'astreinte et une avancée majeure sur leur périodicité. Par ailleurs, cet accord fait un rappel de la loi en ce qui concerne les règles applicables aux astreintes, aux interventions sur astreinte et aux temps de repos quotidiens et hebdomadaires.

Il a permis pour de nombreux managers et salariés de clarifier les dispositifs et de mettre le doigt sur les habitudes qui n'avaient aucun fondement. Avec ce nouvel accord, chacun des salariés concernés est mieux protégé et travaille dans un cadre bien défini.

Nous attendons avec impatience la mise en place du nouvel outil CHRONOS de décompte du temps de travail qui permettra de veiller à la bonne application de cet accord.



Accord pour l'aménagement et l'organisation du temps de travail

Le temps de travail est encadré par les **Accords pour l'aménagement et l'organisation du temps de travail**. Il définit par exemple qu'un employé non cadre travaille 39h par semaine, un cadre intégré en travaille 37h tandis qu'un cadre autonome est payé à la journée de travail et doit travailler 218 jours par an.

Au-delà de ce nombre d'heures travaillées commence le décompte des heures supplémentaires qui doit faire l'objet d'une validation managériale. Elles sont ensuite soit compensées par des jours de récupération soit payées

Le texte complet est disponible sur [Plazza](#) et un résumé détaillé est consultable sur le [site du CE](#).

Prochains accords

Nous souhaitons mener la négociation sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps, les augmentations et de la mise en œuvre d'un intéressement.
N'hésitez pas à nous contacter pour nous donner votre avis !

Activités Sociales et Culturelles

Le CE offre chaque année des prestations et participe au financement de votre vie associative, culturelle et sportive.

Ces financements sont calculés en points C-Cloud qui vous sont attribués selon votre position Syntec, le nombre d'enfants à charge et les événements exceptionnels tels que naissance, mariage ou adoption. Des points sont aussi attribués aux personnes en situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap.

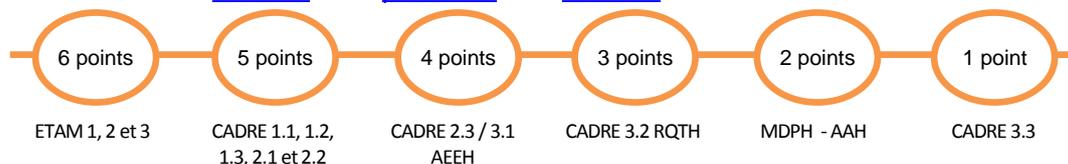
Ce budget est une subvention négociée dans chaque entreprise, elle peut varier selon les années. L'année dernière, c'est 700€ qui ont été subventionnés en moyenne par salarié.

En plus de ces aides, le CE organise régulièrement des événements pour contribuer à l'amélioration de la vie au travail et à l'entente entre collègues. En 2016, le CE a organisé une soirée Astérix, une soirée Lasergame et des spectacles de cirque de Noël à Rennes et à Paris. Nous avons aussi subventionné des sauts en parachute, un tournoi de Babyfoot, des séances d'ostéopathie ...

Pour 2017, les événements continuent, nous organisons en mars un jeu de piste à Rennes et une enquête grandeur nature à Paris.



Vous pouvez retrouver le détail de [vos droits](#) et des [prestations](#) sur le [site du CE](#).



Les élus CFE-CGC :

- Eric BOILEAU, Délégué Syndical, Délégué Unique du Personnel
- Thibault LINTE, Secrétaire du CE, Délégué Unique du Personnel
- Isabelle BORDEAUX, Trésorière du CE, Déléguée Unique du Personnel
- Olivier ROUGET, Secrétaire du CHSCT, Délégué Unique du Personnel
- Franck LETHUAIRE, Délégué Unique du Personnel
- Nadine GUICHAOUA, membre du CHSCT

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



Retrouvez nous sur

www.cfecgc-orange.org

le blog de l'ADEAS dédié à l'épargne et à l'actionnariat salarié www.adeas.org

CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand – 75015 PARIS